

où un homme aurait fait sous serment, sans rougir, une déclaration semblable ?

Nous ne commenterons pas davantage.

Voilà les produits du système d'éducation que, dit-on, l'univers nous envie et qui a été primé à Chicago.

TRISTIS.

AVANTAGE

Sous ce titre nous lisons dans la *Croix*, de Paris, du 1er mai :

" On sait que chacun des 22 cantons suisses possède sa Constitution particulière, dont la révision peut toujours être réclamée : lorsqu'elle l'est par un nombre déterminé d'électeurs, la question est de droit soumise au vote populaire.

" Or, c'était le cas dimanche dernier dans le petit canton catholique du Nidwald. Mais la nouvelle Constitution proposée renfermait certaines dispositions régissant les couvents et les paroisses, sans qu'une entente préalable fût intervenue entre les autorités ecclésiastiques et civiles.

" L'évêque du Caire, Mgr Battaglia, dont le diocèse englobe le territoire du canton du Nidwald, a, dans un acte épiscopal très énergique, interdit aux catholiques de voter le nouveau projet de Constitution, tant que les dispositions énoncées n'auraient pas été corrigées et mises d'accord avec les décisions du concile de Trente,

" La publication de cette déclaration a produit une sensation énorme, non seulement au Nidwald, mais dans toute la Suisse ; les journaux radicaux ont fait tapage, menaçant les catholiques d'une reprise du " Kulturkampf."

" L'œuvre perdue ; l'évêque a maintenu son acte, et, dimanche dernier, à une grande majorité, la nouvelle constitution a été rejetée.

" On ne dit pas que Mgr Battaglia doive être poursuivi comme d'abus par les autorités fédérales suisses..."

Là-dessus, la *Vérité* dit :

" Si Mgr Battaglia était au Canada, il ne serait pas traduit devant les tribunaux, mais les journaux libéraux l'accableraient d'injures et d'outrages de toute sorte,

Et les catholiques canadiens-français, au lieu de rejeter la constitution condamnée, avec raison, par l'autorité religieuse, l'auraient ratifiée à une immense majorité.

" Voilà la différence entre le Canada catholique et la Suisse catholique ; elle est tout à l'avantage de cette dernière "

Oui mais ce qui est à l'avantage de la Suisse libérale c'est qu'elle a le pouvoir de traduire les évêques *comme d'abus* devant les tribunaux fédéraux.

Ceci nous manque au Canada suivant que l'a décidé le jugement dans la cause du *Canada-Revue vs Mgr Fabre*

Si nous avions ce privilège nous serions parfaitement bien.

Nous aurions :

Le pouvoir judiciaire pour faire taire les évêques.

Le vote populaire pour les faire rester à leur place. Ca viendra.

JUS.

L'HYGIENE PUBLIQUE

LES GRANDS TRAVAUX DE VOIERIE

Les loisirs que nous laisse la fin des luttes politiques vont nous permettre de traiter certaines questions d'ordre public qui intéresseront, croyons-nous, nos lecteurs.

Montréal est constamment la proie des démolisseurs, après les grands travaux d'expropriation des dix années passées qui sont terminés ; mais il a en réserve des travaux non moins considérables, comme l'élargissement de la rue des Commissaires, le creusage des bassins intérieurs d'Hochelaga.

Ces entreprises ne peuvent pas, naturellement s'accomplir sans provoquer des bouleversements de sol considérables où peuvent prendre naissance les épidémies les plus pernicieuses.

Il importe que la ville de Montréal soit protégée contre ces dangers et à cet effet nous croyons, devoir signaler les précautions que vient de prendre la Préfecture de la Seine en vue des travaux considérables qui vont être entrepris à Paris pour l'Exposition de 1900.

C'est un code complet de l'hygiène des entreprises et la Préfecture de Police en impose le respect à tous les entrepreneurs.

Tout travail, comme l'expropriation d'une rue,